

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2020

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absente : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

La séance débute à 19 heures. Le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2019 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Mme VANDAELE Valérie est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Autorisations spéciales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

001-2020 Autorisations spéciales : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les autorisations spéciales suivantes :

° Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - compte 60632 : - 2.000 €

Chapitre 014 - compte 739221 : + 2.000 €

002-2020 Subventions aux associations : Une subvention de 201,30 € est accordée aux arboriculteurs pour le remboursement de 5 arbres fruitiers dans l'opération « Un enfant, un arbre » en 2019.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote également les subventions suivantes pour le remboursement des frais de location de la salle A.J.L.C en 2019 :

- ° 40 € à Loisirs et Amitiés
- ° 40 € aux Arboriculteurs
- ° 40 € à l'association Scrap en scène.

La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins 2 voix : Mme Valérie VANDAELE et M. Claude GANGLOFF ne participent pas au vote.

Le maire fait enfin lecture de la demande du Président de l'U.S Saint-Jean en date du 06 janvier 2020 relative à la mise en œuvre d'un plan de fumure pour le terrain de football pour un montant de 988,32 € T.T.C. Le maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en 2016 pour une demande similaire ainsi que les délibérations prises en 2017, 2018 et 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la mise en œuvre d'un plan de fumure réduit de 50% soit environ 490 €.

003-2020 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :

- ° section 37 parcelle n° 299 « Rue du Domerberg » de 9,89 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

004-2020 Choix du bureau d'études géotechniques : Le maire informe le conseil municipal des différentes propositions reçues dans le cadre de la consultation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

l'unanimité des conseillers présents, valide le choix du maire, en date du 07 janvier 2020, de retenir la proposition de la société TERRAFOR sise 3, zone Artisanale 57645 RETONFEY, d'un montant 2.973,00 € H.T soit 3.567,60 € T.T.C pour assurer la mission d'études géotechniques dans le cadre des fissurations du pignon de l'école maternelle.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

005-2020 Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2019 : Le maire rappelle la procédure mise en place (procédure d'appel d'offres, règlement de la consultation ainsi que les critères de choix) et la décision de la commission d'appel d'offres du 20 décembre 2019 pour enclencher une renégociation avec les 5 entreprises ou groupements d'entreprises qui avaient transmis une offre.

Les nouvelles propositions devaient être réceptionnées pour le 20 janvier 2020 au plus tard. Le maître d'œuvre IDP Consult a procédé à l'analyse des nouvelles propositions.

Les conclusions sont résumées dans le tableau de synthèse ci-dessous et dont le rapport global est annexé à la présente délibération :

Entreprises	Montant € H.T	Délais d'exécution	Note globale	Classement final
TPHM / VISCONTI	244.938,50	3 mois	82,67 / 100	3
COLAS	223.180,60	2,5 mois	91,00 / 100	2
SMTPF	225.000,00	1,5 mois	99,51 / 100	1
LINGENHELD	238.391,22	3 mois	74,17 / 100	5
TPDL	227.157,73	4 mois	76,45 / 100	4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition de la Société Nouvelle S.M.T.P.F, sise Espace Europort 57500 SAINT-AVOLD, d'un montant de **225.000,00 € H.T** soit 275.000,00 € T.T.C.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment les pièces du marché correspondant.

006-2020 Dégrèvements de taxes sécheresse 2019 aux locataires de baux ruraux : Le maire précise les différents terrains communaux affectés par le dégrèvement sécheresse 2019 ainsi que les locataires et les surfaces respectives concernées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les remboursements aux locataires concernés (montant total de 218,46 €) selon la répartition suivante :

- BRITSCHER Hugues : 0,69 €
- BROUDER Pierre : 12,53 €
- CONRAD Alexandre : 3,24 €
- DIENER François : 6,21 €
- GUNTHER Hubert : 8,63 €
- HOUPERT Monique : 46,89 €
- SCHARFF Michel : 51,58 €
- SCHMITT Damien : 3,95 €
- SCHWARTZ François : 3,61 €
- VILHEM Raymond : 38,06 €
- WAGNER Yves : 43,67 €

Ces remboursements seront déduits en fin d'année 2020 des montants dus par chaque locataire pour les locations des terrains communaux en 2020.

007-2020 Devis [In Situ] pour la mise en forme du PLU sous format CNIG : Le maire informe le conseil municipal de la réglementation en vigueur au 01/01/2020 quant à la publication des documents d'urbanisme dont la P.L.U. Il fait part de ses démarches avec le S.M.A.S dans le cadre de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la proposition de la société [inSitu] d'un montant 2.000,00 € H.T soit 2.400,00 € T.T.C pour assurer la mise en forme des documents du P.L.U sous format CNIG et d'alimenter par la suite le GEOPORTAIL de l'Urbanisme.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

008-2020 Avenant à la Convention 30 Millions d'Amis : Le maire informe le conseil municipal de ses démarches avec l'association « 30 millions d'amis » dans le cadre de la convention arrivée à terme au 31 décembre 2019.

Il fait lecture de sa correspondance du 21 novembre 2019 et de la réponse apportée en date du 15 janvier 2020 relative à un avenant à ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide l'avenant proposé par l'association « 30 millions d'amis » qui prolonge la convention exceptionnellement jusqu'au 31 mars 2020. Le maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

009-2020 Prolongation du contrat de travail de Mme Catherine GRABOUILLET : Le maire rappelle l'historique de cet emploi et précise les termes de son entretien avec l'intéressée en date du 21 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, prolonge le contrat de Mme Catherine GRABOUILLET du 01 mars 2020 au 28 février 2023, à temps non complet de 17,50/35^{ème}, selon l'indice brut 350, indice majoré 327.

Le maire est autorisé à signer tout document et notamment le contrat de travail correspondant.

010-2020 Prolongation du contrat de travail de Mme Iris HILPERT : Le maire rappelle l'historique de cet emploi et précise les termes de son entretien avec l'intéressée en date du 19 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, prolonge le contrat de Mme Iris HILPERT du 01 avril 2020 au 31 mars 2023, à temps non complet de 15/35^{ème}, selon l'indice brut 350, indice majoré 327.

Le maire est autorisé à signer tout document et notamment le contrat de travail correspondant.

011-2020 Indemnité de sinistre à la salle AJLC : Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de **447,48** € de l'association « L'Ange Alycia » pour la réparation d'une porte d'issue de secours de la salle A.J.L.C.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Vœux de Mme Nathalie KRATZ, directrice de l'école élémentaire.
- Correspondance de la D.D.P.P sur le dossier des chats errants et réponse du maire.
- Invitation du C.I pour la fusion des C.I de HILSPRICH et SAINT-JEAN ROHRBACH vendredi 21 février à 18h30 au C.I.
- Demande à la CASC pour le remplacement de 107 tubes de néons 120 mm et de 156 néons de 60 mm par des tubes L.E.D.
- Informations aux habitants du 18/01/2020 – enquête INSEE et R.E.U.
- Casse d'un lampadaire rue Saint-Jean et action entreprise envers l'entreprise locale L.A.T.P.
- Réponse du Conseil Départemental à la demande de subvention AMISSUR Grand rue. Réponse négative. En attente de la réponse sur la demande AMISSUR pour la rue Traversière.
- Réunion du C.M.E vendredi 07 février 2020 à 18 h.
- Prochaine réunion du conseil municipal: vendredi 28 février 2020 à 20 heures 00.
- Problème d'incivilité au niveau des conteneurs à verre et à papiers.

La séance est levée à 20 heures 05.

Publié le 28 janvier 2020.

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	